

Article 1 – Composition

Le championnat est composé :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>DEUX poules de 12 équipes 1 poule de 12 : PYRENEES (PYR) 1 poule de 12 : MEDITERRANEE (MED)</p>	<p>DEUX poules de 12 équipes et DEUX poules de 8 équipes 2 poules de 12 : PYRENEES (PYR-A et PYR-B) 2 poules de 8 : MEDITERRANEE (MED-A et MED-B)</p>	<p>SIX poules de 8 équipes 4 poules de 8 : PYRENEES (PYR-A, PYR-B, PYR-C, PYR-D) 2 poules de 8 : MEDITERRANEE (MED-A, MED-B)</p>

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

Article 2 - Associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>A. Les équipes descendant du Championnat de France B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale C. Les équipes accédant de la Régionale 2 D. Un maximum de 2 équipes « Espoirs » sélectionnées par la Ligue</p>	<p>A. Les équipes descendant du championnat Pré-Nationale B. Les équipes maintenues en Régionale 2 C. Les équipes accédant de la Régionale 3 D. Un maximum de 2 équipes « Espoirs » sélectionnées par la Ligue</p>	<p>A. Les équipes descendant du championnat Régionale 2 B. Les équipes maintenues en Régionale 3 C. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux</p>

Article 2.1 – Equipe « Espoir » en Pré-Nationale ou Régionale 2

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Une équipe maximum par secteur sera déclarée « équipe espoirs ». Elles seront composées de joueurs de moins de 21 ans et d'un maximum de 2 joueurs de moins de 23 ans. Ces équipes ne peuvent ni monter, ni descendre.</p>		

Article 3 – Mutualisation possible entre associations

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Union Senior	Autorisé	INTERDIT	
Inter-Equipe	Autorisé		
Entente	INTERDIT		

Article 4 – Obligations sportives :

4.1. OBLIGATIONS

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U21 ou une équipe masculine U18 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13 ou U11)</p>	<p>2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)</p>	<p>1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)</p>
OU		
<p>Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U21/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 1 équipe masculine de jeunes (U18 ou U15 ou U13 ou U11) ET Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours</p>	<p>1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours</p>	<p>Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours</p>

4.2. VERIFICATIONS

Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat
La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.

La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.

4.3. CAS D'UNE MONTEE

Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.

Article 5 – Horaires des rencontres :

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le **SAMEDI à 20h00**

Par défaut de demande des clubs, les **rencontres des équipes ESPOIRS sont automatiquement programmées le DIMANCHE à 13h00** aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional). Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Compétitions autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.

Article 6 – Système de l'épreuve :

6.1. Secteur PYRENEES

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES
<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poule d'accession ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 12 équipes en rencontres Aller/Retour. ✓ Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule seront qualifiées dans la poule d'accession <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession OCC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 4 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Troisième Phase : Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accession OCC sont qualifiées pour la finale du titre de Champion Occitanie 	<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 12 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p><u>Deuxième phase : Phases finales – Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie <p><u>Deuxième phase : Phases finales – Accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la finale d'accession. 	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque poule seront qualifiées dans une poule d'accession ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de chaque poule seront qualifiées pour une poule de maintien <p><u>Deuxième phase : Poules d'accession PYR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Deuxième phase : Poules de maintien PYR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Troisième phase : Phases finales - Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} de leur poule d'accession sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie <p><u>Troisième phase : Phases finales – Accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 2^{ème} de leur poule d'accession PYR sont qualifiées pour la finale d'accession.

6.2. Secteur MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE
<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poule d'accèsion ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 12 équipes en rencontres Aller/Retour. ✓ Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule seront qualifiées dans la poule d'accèsion <p><u>Deuxième phase : Poule d'accèsion OCC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 4 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Troisième Phase : Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accèsion OCC sont qualifiées pour la finale du titre de Champion Occitanie 	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accèsion et maintien ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque poule seront qualifiées dans une poule d'accèsion ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de chaque poule seront qualifiées pour une poule de maintien <p><u>Deuxième phase : Poule d'accèsion MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Troisième phase : Phases finales – Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie 	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accèsion et maintien ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chaque poule seront qualifiées dans une poule d'accèsion ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place seront qualifiées pour une poule de maintien <p><u>Deuxième phase : Poule d'accèsion MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis entre les équipes de la même poule. <p><u>Troisième phase : Phases finales – Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accèsion sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie

Article 7 – Phase finale :

7.1. Phase finale pour le titre de champion REGIONAL

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Les équipes terminant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accèsion du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule du championnat Pyrénées se qualifient pour cette phase finale ainsi que les équipes terminant à la 1^{ère} et à la 2^{ème} de la poule d'accèsion MED :</p> <p>✓ <u>Demi-finales :</u> Rencontre Aller : 4^{ème} ranking contre 1^{er} ranking 3^{ème} ranking contre 2^{ème} ranking Rencontre Retour : 1^{er} ranking contre 4^{ème} ranking 2^{ème} ranking contre 3^{ème} ranking</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule d'accèsion du championnat se qualifient pour cette phase finale ainsi que l'équipe terminant 2^{ème} de la poule d'accèsion MED :</p> <p>✓ <u>Demi-finales :</u> Rencontre Aller : 4^{ème} ranking contre 1^{er} ranking 3^{ème} ranking contre 2^{ème} ranking Rencontre Retour : 1^{er} ranking contre 4^{ème} ranking 2^{ème} ranking contre 3^{ème} ranking</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>

7.2. Rencontres Aller/Retour des phases finales

Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.

Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.

7.3. Phase finale pour l'Accession - Pyrénées

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES
	Les équipes terminant 2 ^{ème} de chaque poule du championnat Pyrénées se qualifient pour la finale d'accession – Pyrénées sur terrain désigné.	Les équipes terminant 2 ^{ème} de chaque poule d'accession du championnat se qualifient pour la finale d'accession – Pyrénées sur terrain désigné.
Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE

Article 8 – Montées / Relégations :

8.1. Montées en division supérieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Accède à la NM3 pour la saison suivante : Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} de la poule d'accession OCC (fin de la deuxième phase).	Accèdent à la Pré-nationale pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule Pyrénées de la saison régulière, ✓ Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accession Méditerranée. ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées 	Accèdent à la Régionale 2 pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule d'accession Pyrénées, ✓ Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accession Méditerranée. ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées
Si l'équipe Espoir termine à la 1 ^{ère} place ou à la 2 ^{ème} place de la poule d'accession OCC, l'équipe terminant à la 3 ^{ème} place de cette même poule accède à la NM3.		

8.2. Relégations en division inférieure

En fonction du secteur des équipes accédant à la Nationale Masculine 3, nous aurons 3 cas de figure :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Cas de figure n° 1 : deux montées en NATIONALE MASCULINE 3 issues du secteur PYR		
Descendent en Régionale 2 pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'équipe classée 12^{ème} de la poule PYR ✓ Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de la poule MED 	Descendent en Régionale 3 pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'équipe ayant le ranking le plus bas entre les équipes classées à la 12^{ème} place des poules PYR ✓ Les équipes classées à la 7^{ème} et 8^{ème} place de la poule de maintien MED 	Descendent en Pré-Régionale pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées de la 7^{ème} à la 8^{ème} place des poules de maintien – secteur Pyrénées ✓ L'équipe ayant le ranking le plus bas entre les équipes classées à la 6^{ème} place des poules de maintien PYR ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de la poule de maintien MED
Cas de figure n° 2 : une montée en NATIONALE MASCULINE 3 issue de chaque secteur (1 PYR et 1 MED)		
Descendent en Régionale 2 pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de la poule PYR ✓ L'équipe classée 12^{ème} poule MED 	Descendent en Régionale 3 pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées à la 12^{ème} place des poules PYR ✓ L'équipe classée à la 8^{ème} place de la poule de maintien MED 	Descendent en Pré-Régionale pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées de la 6^{ème} à la 8^{ème} place des poules de maintien PYR ✓ Les équipes classées de la 6^{ème} à la 8^{ème} place de la poule de maintien MED
Cas de figure n° 3 : deux montées en NATIONALE MASCULINE 3 issues du secteur MED		
Descendent en Régionale 2 pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées de la 10^{ème} à la 12^{ème} place de la poule PYR 	Descendent en Régionale 3 pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées à la 12^{ème} place des poules PYR ✓ L'équipe ayant le ranking le plus bas entre les équipes classées à la 11^{ème} place des poules PYR 	Descendent en Pré-Régionale pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes classées de la 6^{ème} à la 8^{ème} place des poules de maintien – secteur Pyrénées ✓ L'équipe ayant le ranking le plus bas entre les équipes classées à la 5^{ème} place des poules de maintien PYR ✓ Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule de maintien MED
<p>Dans l'éventualité où une équipe ESPOIR se trouve concernée par une des descentes ci-dessus, l'équipe classée immédiatement avant cette équipe ESPOIR en remontant le ranking du secteur descend dans la division inférieure.</p>		
<p>En cas de création d'équipes ESPOIRS pour la saison suivante, les descentes supplémentaires seront effectuées sur le même principe de l'ordre des descentes liées aux descentes en lien avec la Nationale 3.</p>		
<p>Ces équipes reléguées sont concernées par un éventuel repêchage dans la division, pour la saison sportive suivante, dans l'hypothèse où le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux). L'article 9 du présent règlement sportif s'appliquera pour déterminer l'ordre de repêchage.</p>		

8.3. Relégations supplémentaires

Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 **et/ou d'une rétrogradation fédérale** (d'une ou plusieurs équipes issues de notre région), la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les trois divisions régionales Seniors.

Article 9 – Repêchage :

Dans l'hypothèse où, **pour la saison sportive suivante**, le nombre d'équipes ayant gagné sportivement le droit de s'engager dans une division est inférieur au nombre prévu de places pour l'organisation du championnat eu égard aux règlements sportifs (particuliers et généraux), notamment pour cause de refus d'engagement (de la part du club ou de la Ligue), de liquidation ou toute autre cause, la Commission Régionale des Compétitions appliquera l'article 9 du présent règlement pour compléter le nombre de places et ainsi pourvoir au remplacement des places vacantes dans les différentes divisions. Dans ce cas, l'ordre de priorité sera déterminé selon le ranking régional le plus favorable. Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.

Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> 12 équipes pour la poule PYRENEES dont une équipe ESPOIR 12 équipes pour la poule MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR 	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> 24 équipes pour les poules PYRENEES dont une équipe ESPOIR 16 équipes pour les poules MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR 	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> 32 équipes pour les poules PYRENEES 16 équipes pour les poules MEDITERRANEE

Article 10 – Qualifications et licences

10.1. Règles de participation

CRITERES		PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3		
Nombre de joueurs autorisés :	Minimum	7	5	5		
	Maximum	12	12	12		
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	1C ou OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 <i>Equipe « ESPOIRS »: 5</i>	3 <i>Equipe « ESPOIRS »: 5</i>	3		
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0	0	0		
	ASP	0	0	0		
	OC	Sans limite	Sans limite	Sans limite		
Types de licences autorisées : (nombre minimum)	Joueurs du club porteur dans le cadre d'un engagement en Inter-Equipe	5 (minimum)	5 (minimum)	5 (minimum)		
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Joueur mineur / Blanc	BC	Sans limite	Sans limite	Sans limite	
	JFL / Vert	VT	Sans limite	Sans limite	Sans limite	
	JNFL / Jaune	JN <i>tous niveaux de pratique</i>	2	OU	1	5 max. des deux couleurs dont une limitation maximale à 2 sur les couleurs Orange (ON et/ou OH)
		JH <i>Niveau inférieur à la PN</i>	interdit		interdit	
	JNFL extra-communautaire / Orange	ON <i>tous niveaux de pratique</i>	0		1	
		OH <i>Niveau inférieur à la PN</i>	interdit		interdit	2

JFL : Joueur Formée Localement

JNFL : Joueur Non-Formée Localement

10.2. Règles supplémentaires

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.4.1 des Règlements Sportifs Généraux de la FFBB.		
<p>Article 432.2.2 des Règlements Généraux de la FFBB : A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé, tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales doit, au plus tard le 30 novembre de la saison en cours, avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validé sa pré-inscription via le formulaire e-Licence dans le cadre d'un processus dématérialisé ; OU - Adressé sa demande de licence à la Commission de Qualification compétente dans le cadre d'un processus papier (<i>le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi</i>) 		

Article 11 – Classement :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 12 – Statut des Techniciens :

Se reporter au texte « Statut Régional du Technicien » de la saison en cours

Pour rappel :

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Statut entraîneur/joueur	INTERDIT	Autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>	Autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>
Diplôme minimal	DETB	Titulaire des CS suivant du DETB : CS1, CS2, CS4 et CS5	Titulaire des CS suivant DETB : CS1, CS2 et CS5)
Revalidation	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Article 13 – Salle et Equipements :

13.1. Classement Fédéral

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Classement : H2	Classement : H1	

13.2. Chronomètre des tirs

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.</p> <p>En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR REBOND OFFENSIF.</p>		

13.3. Logiciel e-marque

Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 14 – Sanction en cas de forfait général :

Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est **rétrogradée de deux divisions** et est mise hors championnat.

Article 15 – Règlement financier – Participation financière des clubs :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Particuliers – Règlement financier 5x5 ».

Article 16 – Cas particuliers :

Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.

Dans le cas particulier où moins de 50% de rencontres d'une division se serait déroulés, le Bureau Régional sera compétent pour déterminer l'application ou non, des règles d'accession/relégations.

Annexe

RAPPEL DU RANKING REGIONAL

(Article 67 – Règlements Sportifs Généraux)

Le ranking régional est déterminé pour chaque secteur, au terme de la phase finale titre, de play-off et barrage(s) de chaque division.

Secteur PYRENEES

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 2	Pré-Nationale Masculine	Phase 2	Poule d'accession OCC	Ordre de la poule / Equipes PYR
3 à 12	Pré-Nationale Masculine	Phase 1	Poule PYR	
13 à 14	Régionale Masculine 2	Phase 2	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
15 à 16	Régionale Masculine 2	Phase 2	Phase finale – Accession	En fonction du résultat
17 à 36	Régionale Masculine 2	Phase 1	Poules PYR	
37 à 38	Régionale Masculine 3	Phase 3	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
39 à 40	Régionale Masculine 3	Phase 3	Phase finale – Accession	En fonction du résultat
41 à 52	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poules Accession PYR	
53 à 68	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poules Maintien PYR	

Secteur MEDITERRANEE

Rang	Division	Phase	Poules	Spécificités
1 à 2	Pré-Nationale Masculine	Phase 2	Poule d'accession OCC	Ordre de la poule / Equipes MED
3 à 12	Pré-Nationale Masculine	Phase 1	Poule MED	
13 à 14	Régionale Masculine 2	Phase 3	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
15 à 20	Régionale Masculine 2	Phase 2	Poule Accession MED	
21 à 28	Régionale Masculine 2	Phase 2	Poule Maintien MED	
29 à 30	Régionale Masculine 3	Phase 3	Phase finale – Titre	En fonction des résultats
31 à 36	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poule Accession MED	29 et 30 / Phase 3
37 à 44	Régionale Masculine 3	Phase 2	Poule Maintien MED	